

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

29 – 13 avril 2023

### **29. Convention de servitude de passage de deux canalisations souterraines sur la parcelle communale cadastrée section BD n° 0277, Borde Vieille, à la SA ENEDIS**

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

**Vu** le courrier en date du 09 mars 2023 de la société FONVIELLE INGENIERIE – Géomètre, ayant son siège à PRIGONIEUX (24130), Hôtel d'Entreprises – 20, rue Jules Ferry, représentant la SA ENEDIS,

**Vu** la convention de servitude établie par la SA ENEDIS en vue de l'établissement à demeure de deux canalisations souterraines, sur une longueur d'environ 55 mètres dans une bande d'un mètre de large, nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité lieu-dit «Borde Vieille» – 82200 Moissac, sur la parcelle cadastrée section BD 0277, propriété de la Ville de MOISSAC,

Vu le plan cadastral et le schéma du projet,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** la mise à disposition du terrain, l'accès du personnel et du matériel de la SA ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BD n° 0277 – Borde Vieille – 82200 Moissac,

**APPROUVE** la convention de servitude à titre gratuit établie par la SA ENEDIS pour l'établissement à demeure de deux canalisations souterraines pour la distribution d'électricité BD n° 0277 – Borde Vieille – 82200 Moissac, propriété de la Ville de MOISSAC,

**DIT** que les frais liés à cette opération seront à la charge de la SA ENEDIS,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitude.

Pour copie conforme  
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :